



Utilisation sans consentement du droit d'auteur

Par **booya**, le **01/02/2011** à **19:39**

Bonsoir,

j'ai offert mes services auprès de groupes de supporters en leurs faisant deux dessins signés de mon nom afin qu'ils réalisent un tifo (animations des tribunes à l'entrée des joueurs). Ces dessins sont ensuite passés entre les mains d'un infographiste et ont été transmis à une entreprise de confections de drapeaux. Il s'avère que cette société utilise le voilage comme photo d'illustration et de publicité sur leur site internet. Que puis-je ou qu'aurait dû je faire afin de protéger mes droits d'auteur? Est-il possible de leur demander une compensation financière ou un dédommagement en nature?

Merci de votre attention, en attente de votre réponse.